

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U17
TERRITOIRE
Saison 2023-2024

PHASE 2: Territoire U17 pour une qualification en Play-off

Les clubs issus de la première phase District seront reversés dans une poule de 6 équipes dans une seconde phase Territoire (2 Gers, 3 Hautes-Pyrénées, 1 Haute-Garonne) joués en matchs Aller/Retour du 20 janvier au 04 mai 2024.

Les clubs classés premier et second de cette poule Territoire accéderont à la troisième phase Play-Off pour jouer une potentielle accession en U18 R2 pour la saison 2021-2022.

SPECIFICITES DE PHASE 2 TERRITOIRE U17 :

- Pratique: 11 X 11
- Aire de jeu: terrain entier
- Temps de jeu 2 X 45'
- **Utilisation du carton blanc par les arbitres**
- Ballon: Taille 5
- Victoire 3 points, Nul 1 point, Défaite 0 point, Forfait ou pénalité -1 point
- Licenciés: U17, U16, **U15 (3 max)**

REGLES DE DEPARTAGE DES CLUBS :

En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante :

1. Classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
2. Différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes.
3. Différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule.
4. Meilleure attaque dans la poule.
5. Tirage au sort.

DIVERS :

- En cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées, s'il s'agit du second report consécutif suite à un arrêt municipal, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. En ce qui concerne les ententes, il est fait obligation de jouer la rencontre sur un des terrains de l'entente (prévoir plusieurs terrains de repli). Si aucun de ces terrains n'étaient disponibles, la rencontre sera inversée selon les modalités précédemment évoquées.
- Les différents matchs U17 seront régis par la FMI. Le club recevant devra fournir une tablette le jour du match et devra avoir à disposition une feuille de match au format papier en cas de dysfonctionnement de la FMI.
-

GESTION :

- La gestion administrative et sportive de la PHASE 2 TERRITOIRE U17 est assurée par le District de Football du Gers.
- Le référent U17 est **Monsieur LAFARGUE Julien**, représentant du District de Football du Gers joignable au **06.80.50.23.50** ou par mail **julien.lafargue@sfr.fr**

CAS NON PREVUS:

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition.